

Covid-19 : le service État civil de la mairie se réorganise

En raison du passage au stade 3 de l'épidémie, le service État Civil se réorganise :

- **Mariages/ PACS** : aucun rendez-vous ne sera pris jusqu'à nouvel ordre
- **Naissances** : les parents sont invités à transmettre les dossiers par mail et à ne pas se présenter en mairie. Une organisation a été mise en place avec les maternités.
- **Décès** : accueil des opérateurs funéraires qui déposeront leurs dossiers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.